

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET  
DE L'INNOVATION DU SENEGAL**

**UNIVERSITE AMADOU MAHTAR MBOW**



**PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE LA  
COVID-19**

**COMITE DE SANTE  
DE L'UAM**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>DISPOSITIF SANITAIRE ET D'HYGIÈNE (D1).....</b>	<b>3</b>
2.1	LA DÉSINFECTION DES LOCAUX .....	3
2.3	LA DÉSINFECTION DES MAINS PAR FRICTION AVEC DU GEL HYDRO ALCOOLIQUE ..... <b>ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.</b>	
2.4	LE PORT DE MASQUES .....	4
<b>3</b>	<b>DISPOSITIF POUR LE RESPECT DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE (D2) .....</b>	<b>4</b>
3.1	LA GESTION DES FLUX A L'ENTRÉE ET A LA SORTIE .....	4
3.2	LE DÉSENCOMBREMENT DEVANT ET À L'INTÉRIEUR DE L'UAM.....	4
3.3	LA PRISE EN COMPTE DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES LOCAUX .....	5
<b>4</b>	<b>DISPOSITIF DE NETTOYAGE DES LOCAUX (D3) .....</b>	<b>6</b>
4.1	NETTOYAGE/DÉSINFECTION .....	6
4.2	NETTOYAGE.....	7
4.2.1	<i>Sol</i> .....	7
4.2.2	<i>Objets et surfaces de contact</i> .....	8
4.3	DÉSINFECTION .....	8
4.4	MATÉRIEL-EPI-POUBELLES .....	8
<b>5</b>	<b>DISPOSITIF DE PRISE DE TEMPÉRATURE À L'ENTRÉE ET D'ISOLEMENT TEMPORAIRE (D4) 9</b>	

## Introduction

Ce protocole de lutte contre la COVID-19 est rédigé par le comité de santé de l'UAM et s'appuie sur quatre dispositifs :

- le dispositif sanitaire et d'hygiène ;
- le dispositif pour le respect de la distanciation physique ;
- le dispositif de nettoyage des locaux ;
- enfin celui de prise de température à l'entrée et d'isolement temporaire de cas suspects.

Ces dispositifs sont respectivement notés D1, D2, D3 et D4.

Le budget estimé pour la mise en place de ces dispositifs est joint à ce document.

## 1 Dispositif sanitaire et d'hygiène (D1)

Les éléments de ce dispositif sont :

### 1.1 La désinfection des locaux

Elle doit être réalisée par des professionnels, notamment des éléments du Service National d'Hygiène avant la reprise des enseignements en présentiel prévu officiellement dans les universités à partir du 1<sup>er</sup> Septembre.

### 1.2 La désinfection des mains par friction avec du gel hydro alcoolique

Avant d'accéder aux locaux de l'UAM, tout individu se présentant à l'entrée (PER, PATS, étudiants, autres) doit se désinfecter convenablement les mains par friction avec du gel hydro-alcoolique servi sur une paume par un agent.

Il est fortement demandé à ces derniers de se laver correctement les mains chez eux avant de venir au campus pédagogique. Une fois à l'intérieur, il est possible, si nécessaire, d'aller se laver les mains au niveau des toilettes.

### 1.3 Le port de masque

Le port de masque est obligatoire pour accéder aux locaux du campus pédagogique de l'UAM. De même, le maintien du port correct des masques une fois à l'intérieur s'impose à tout le monde sans exception.

## 2 Dispositif pour le respect de la distanciation physique (D2)

Les mesures de distanciation physique ont un rôle essentiel pour réduire au maximum le risque de transmission de la maladie en supprimant les circonstances d'exposition. Elles doivent être la règle et pour ce faire, l'UAM doit procéder aux aménagements nécessaires pour en assurer le respect optimal. Le comité de santé après concertation propose de se focaliser sur trois mesures principales :

### 2.1 La gestion des flux à l'entrée et à la sortie

L'UAM doit définir un plan de gestion des flux d'entrées et de sorties avec la mise en place de plan incitatif de circulation visant à fluidifier plutôt qu'à ralentir. Ceci permettra de limiter le risque d'affluence et de croisement (flux de personnes), de concentration (densité) du personnel et des étudiants afin de faciliter le respect de la distanciation physique.

Comme réponse possible, le comité de santé propose une porte commune pour les entrées et sorties, du moment où il n'est prévu qu'une seule école/jour pour ce qui est de l'occupation du campus pédagogique avec la reprise en présentiel. De même, un marquage au sol des différentes voies (entrée et sortie) sera effectuer afin d'éviter des croisements. La commission pédagogique de l'UAM est également saisie afin de pouvoir agir en amont sur la gestion des flux en procédant de manière coordonnée à des décalages (de 15 à 30 minutes) des heures de démarrage et d'arrêt de cours simultanées.

### 2.2 Le désencombrement devant et à l'intérieur de l'UAM

Comme on l'a souligné sur la gestion des entrées et sorties, éviter les encombrements en dehors (devant) et à l'intérieur de l'UAM est un point essentiel pour limiter la propagation

du virus. Le comité de santé propose ainsi à la direction de l'UAM de faire une note interdisant les regroupements des étudiants et à l'entrée et à l'intérieur (escaliers, Hall, salles de cours, toilettes) de l'UAM. Chaque personne (personnel et étudiants y compris) doit être tenu informé de ces dispositions à travers une circulaire incitative mais aussi à travers des affiches à l'entrée et à l'intérieur de l'UAM.

### 2.3 La prise en compte de la capacité d'accueil des locaux

L'occupation des salles de classe doit être réaménagée pour un meilleur respect de la distanciation physique d'au moins d'un mètre entre personnes. Après un travail d'inspection des lieux, le comité de santé repère une capacité maximale de 268 places (voir tableau 1) et exhorte la commission pédagogique à tenir compte de cela durant l'élaboration des plannings des cours en présentiel.

**Tableau 1** : Nombre maximal de places disponibles par salle dans le respect de la distanciation physique.

Salle	A	B	A1	B1	A2	B2	A3	B3
Nombre maximal de places	13	22	26	50	26	50	36	45

Lorsque la distanciation physique est susceptible d'être accidentellement rompue, ou lorsque l'activité professionnelle n'en permet pas le respect, les précédentes mesures de protection devant être complétées avec l'obligation du port de masque par chacun et de l'hygiène des mains.

Il sera aussi demandé aux étudiants de ne pas changer de place au cours de la journée et donc de maintenir des places fixes. En outre, une occupation alternée de 48 heures des salles de cours sera planifiée afin de donner un temps de répit suffisant permettant de bien prendre en charge le nettoyage des salles (tables et chaises y comprises).

### 3 Dispositif de nettoyage des locaux (D3)

Ce protocole regroupe un ensemble de bonnes pratiques pour assurer un niveau de nettoyage/désinfection suffisant dans les locaux occupés par les étudiants et/ou PER et le PATS tout en préservant la santé des agents qui réalisent cet entretien.

#### 3.1 Nettoyage/Désinfection

Les produits d'entretien connus et utilisés habituellement suffisent pour le corona virus COVID-19, car son enveloppe ne résiste pas aux tensioactifs contenus dans les savons et détergents. Il sera donc détruit par les détergents et désinfectants utilisés habituellement lors de l'entretien des locaux.

Il est recommandé de toujours nettoyer avant de désinfecter.

Le protocole de nettoyage/désinfection doit se faire en allant des endroits les moins fréquentés (supposés moins contaminés) aux endroits les plus fréquentés (supposés plus contaminés), en allant du propre vers le sale et de haut en bas. Au niveau d'un palier, il faut respecter « la marche en avant » *i.e.* commencer par la pièce la plus au fond et avancer jusqu'à la sortie pour éviter de ressouiller une zone déjà désinfectée.

Le défi majeur est de réduire les risques de contamination croisée par l'intermédiaire des objets et des surfaces de contact, de ce fait il est important d'augmenter la fréquence d'entretien de tous les locaux.

Il est proposé d'effectuer au moins deux (02) entretiens par jour :

- tôt le matin avant l'arrivée des étudiants et du personnel (ou suivant la disponibilité des agents/techniciens de surface tard en fin d'après-midi après le départ des étudiants et du personnel) et
- à la mi-journée lors de la pause-déjeuner.

Cet entretien fréquent doit prendre en charge de façon minutieuse toutes les surfaces de contact à savoir :

- poignées de porte
- poignées de fenêtre

- poignées de placard
- interrupteurs
- claviers d'ordinateurs
- rampes d'escalier
- boutons d'ascenseur
- tables/bancs
- chaises/bureaux
- tableaux
- télécommandes
- téléphones fixes
- lieu de restauration et de pause-café
- appareils électroménagers (cafetières, bouilloires, micro-ondes, réfrigérateurs)
- toilettes et lavabos des WC

## 3.2 Nettoyage

Le nettoyage d'une (01) pièce s'effectue par un (01) technicien de surface formé.

### 3.2.1 Sol

- L'aération, par ouverture des fenêtres et portes, est la première étape indispensable.
- Il faut impérativement procéder à un balayage humide, le balayage à sec est à proscrire pour limiter la re-suspension de la poussière et donc une éventuelle dissémination du virus. Ce balayage humide peut se faire à l'aide d'une serpillère humidifiée. Cette dernière, une fois utilisée, sera placée dans un sac fermé avant d'être acheminée à l'endroit où elle sera lavée avant d'être réutilisée.
- Une autre serpillère cette fois imprégnée de produit nettoyant (savon, détergent) sera utilisée pour le nettoyage proprement dit. La serpillère sera ensuite isolée dans

un autre sac hermétique, après utilisation, avant d'être acheminée à l'endroit où elle sera lavée avant d'être réutilisée.

- Les sols ainsi nettoyés doivent être rincés à l'eau à l'aide d'une autre serpillère imprégnée d'eau claire.
- Ensuite, un temps de séchage à l'air libre est requis avant de passer à la désinfection.

### 3.2.2 Objets et surfaces de contact

Les objets et surfaces de contact seront nettoyés juste après le balayage humide du sol (donc avant le nettoyage du sol). Le même protocole (hormis l'étape de balayage humide) sera appliqué mais cette fois avec des chiffons imprégnés.

### 3.3 Désinfection

La désinfection peut s'effectuer avec une solution aqueuse de javel à 0,5% de chlore actif (1L de javel à 2,6% dans 4L d'eau pour avoir 5l d'eau de javel à 0,5%).

Des serpillères (pour les sols) ou des chiffons (pour les objets et surfaces de contact), différentes de celles déjà utilisées, seront imprégnées de cette solution préalablement préparée extemporanément pour procéder à la désinfection.

### 3.4 Matériel-EPI-Poubelles

Les techniciens de surface préposés au nettoyage/désinfection doivent être formés et disposés d'un équipement de protection individuel (EPI) :

- tenue de travail,
- chaussure de travail,
- gants réutilisables à changer dès qu'ils sont altérés
- masque réutilisable...

Le matériel nécessaire au processus de nettoyage/désinfection :

- chiffons en nombre suffisant



- serpillère en nombre suffisant
- seaux
- racleurs
- sacs hermétiques
- javel à 2,6%

Une fois le nettoyage/désinfection terminé(e), le technicien doit désinfecter tout son matériel:

- le racleur : du manche vers le bas
- les chiffons : lavages avec un détergent pour trempage dans de l'eau de javel à 0,5%, séchage au soleil
- les serpillères : idem pour les chiffons
- EPI : laver ces gants réutilisables avant de les ôter de ses mains, enlever sa tenue de travail et la laver, nettoyer le haut et la semelle des chaussures de travail.

Les poubelles des classes/bureaux doivent être munies de sacs qui seront directement attachés et acheminés vers une poubelle centrale.

Avant de disposer un nouveau sac-poubelle, il faudra nettoyer/désinfecter les poubelles.

#### 4 Dispositif de prise de température à l'entrée et d'isolement temporaire (D4)

La prise de température (soit manuellement soit à l'aide d'un dispositif mural) se fait systématiquement à l'entrée par un agent qualifié (un agent de la croix rouge de préférence). Seules les personnes présentant des températures corporelles inférieures à 38°C seront autorisées à pénétrer les locaux. Celles qui présenteront une température supérieure ou égale à 38°C seront conduites dans une salle d'isolement spécialement aménagée pour la circonstance en attendant la venue des agents du SAMU pour prendre le relai.

Les cas déclarés positifs à la COVID-19 seront accompagnés psychologiquement et socialement respectivement par un psychologue conseiller et un assistant social pendant et après la période de traitement.

Afin de bien faire respecter ces dispositions dégagées par le comité de santé de l'UAM, gage d'une reprise de qualité des activités d'enseignements-apprentissages en présentiel, ce document de manuel santé doit être partagé avec l'ensemble de la communauté universitaire. Seule une large sensibilisation des dispositifs auprès du PER, PATS, des étudiants et autres permettra leur adoption et par conséquent, leur effectivité.